

**Syndicat des Métallos**  
**Section Locale** \_\_\_\_\_  
**LISTE DES IMMOBILISATIONS**

<b>Article No.</b>	<b>Nom et description de l'article / no. de série</b>	<b>Prix à l'achat</b>	<b>Mois et année de l'achat</b>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			

**Syndicat des Métallos**  
**Section Locale**  
**LISTE DES IMMOBILISATIONS**

Article No.	Nom et description de l'article / no. de série	Prix à l'achat	Mois et année de l'achat
46			
47			
48			
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			
61			
62			
63			
64			
65			
66			
67			
68			
69			
70			
71			
72			
73			
74			
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>			

Chaque section locale est tenue de dresser la liste de ses immobilisations. Celles-ci doivent également être vérifiées par les syndics de la section locale lors de chaque période de vérification et à chaque fois que les dirigeants commencent un nouveau mandat. Cette liste doit être soumise au vérificateur international à chacune de ses visites.

Lorsque de nouveaux articles sont achetés ou si un article est remplacé, le coût original de l'ancien article doit être biffé et remplacé par le prix d'achat du nouvel article ajouté à la liste.

Pour établir la liste des noms des articles et leur description, svp utiliser le format suivant :

- a) Matériel de bureau - indiquer le nom et le numéro de série;
- b) Classeurs - indiquer le nombre de tiroirs, la couleur, la marque et le modèle;
- c) Chaises - inscrire le nombre;
- d) Ordinateurs – inscrire le nom, la maque, le numéro de série.

Si possible, l'article doit être identifié au moyen d'une étiquette portant le nom de la section locale. Il est préférable d'inscrire ces renseignements et/ou de ranger le formulaire dans un cartable pour en faire un registre permanent. Lors d'une fusion ou lorsque qu'une section locale devient part entière d'une section locale composée, tous les immobilisations doivent être considérés comme faisant partie de la fusion ou du local composé.